

MINISTERE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail



Rapport d'Activités 2008

et

Priorités 2009



Sommaire

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2008	- 3 -
II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2008	- 4 -
2.1 - Résultats techniques de l'année 2008	- 4 -
2.1.1 - Rappel des enjeux financiers.....	- 4 -
2.1.2 - Planification des lignes budgétaires	- 5 -
2.1.3 - Passation des marchés	- 5 -
2.1.4 - Approbation des marchés.....	- 8 -
2.1.5 - Exécution financière des marchés.....	- 11 -
2.1.6- Commande de bons de carburant DMP	- 11 -
2.2. - Gestion des opérations en région	- 12 -
2.2.1- Passation des marchés en région	- 12 -
2.2.2- Approbation des marchés en région.....	- 13 -
2.2.3- Analyse des Economies réalisées par région	- 15 -
2.3 - Réforme des Marchés Publics	- 16 -
2.3.1-Rappel des activités programmées au titre de la gestion 2008.....	- 16 -
2.3.2- Les outils informatiques	- 18 -
2.3.4- Formation des acteurs du système des marchés publics	- 19 -
2.4 - Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics	- 20 -
2.4.1- Banque des données des prix de référence (BDPR)	- 20 -
2.4.2- Projet de catégorisation des entreprises	- 20 -
2.4.3- La démarche qualité dans les marchés publics.....	- 20 -
III- DIFFICULTES DE LA GESTION 2008	- 21 -
IV- PROGRAMME D'ACTIVITES 2009	- 22 -
4.1 - Contexte et priorités	Erreur ! Signet non défini.
4.2 - Réforme des marchés publics	Erreur ! Signet non défini.
4.3- Autres mesures d'appui à l'efficacité globale des marchés publics .	Erreur ! Signet non défini.



I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2008

Contexte et priorités

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2008 s'inscrit dans le contexte général de sortie de crise et de reconstruction du pays. Un tel contexte impose plus de rigueur et de discipline dans l'exécution budgétaire et un recours plus accru aux procédures de marchés publics.

Par ailleurs, l'année 2008 a été la troisième année de la mise en œuvre effective des résultats de la réforme des marchés publics. Cette réforme met en place des innovations importantes sur les plans réglementaire et institutionnel. Il apparaît nécessaire en conséquence, que les résultats de la réforme et le nouveau dispositif qui en découle, soient largement diffusés auprès des acteurs publics mais également des partenaires privés et de la société civile. Aussi après trois années de mise en œuvre effective, un bilan devra être fait pour tirer les enseignements et ainsi passer à une autre étape de la réforme.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, la proposition du programme d'activité 2008 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités suivantes :

- ◆ Mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics ;
- ◆ Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction ;
- ◆ Poursuite du programme de formation et de renforcement des capacités ;
- ◆ Extension du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP);
- ◆ Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics.



II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2008

2.1 - RESULTATS TECHNIQUES DE L'ANNEE 2008

2.1.1 - Rappel des enjeux financiers

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2008, ces dépenses s'élèvent à un montant total de 309,4 milliards de F CFA répartis par type de structures selon le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Enjeu financier et planning de passation

Type de structures	Nombre de lignes soumises à marchés	Montant total des lignes soumises à marchés (en milliards de F CFA)	Nombre planning enregistrés	Montant total des lignes planifiées
ADMINISTRATION CENTRALE	993	152,3	866	97,12
COLLECTIVITES	757	56,8	280	8,21
EPN	432	100,3	465*	43,29
TOTAL	2 182	309,4	1 611	148,62

Le montant total des lignes de l'administration centrale est de 152,3 milliards de F CFA soit 49,2% du montant total des lignes à marchés. Les Etablissements Publics Nationaux quant à eux représentent 32,4% soit 100,3 milliards. Ces deux entités représentent environ 82% de l'assiette de passation des marchés. Cela peut s'expliquer par la disponibilité des budgets des différentes structures qui les composent. La part des collectivités est passée de 13% en 2007 à 18% en 2008, soit une progression de 5%. Ce résultat est la conséquence des efforts permanents que la DMP déploie pour s'assurer du respect de l'obligation de passer marché par les collectivités.



2.1.2 - Planification des lignes budgétaires

Conformément à l'article 4 du Code des Marchés Publics, *toutes les structures assujetties audit Code sont tenues, dès l'approbation de leur budget, de préparer, si possible avant la passation de tout nouveau marché, un programme prévisionnel et réalisable de passation des marchés en cohérence avec les crédits qui leur sont alloués et leur programme d'activité annuel*

Des conférences de programmation organisées par les Points Focaux des Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) des ministères techniques, découlent les résultats suivants : 1611 plannings réalisés et validés par la DMP dont 53,8% qui concernent l'administration centrale et les régions, 28,9% pour les EPN et 17,3% pour les collectivités (Cf. tableau 1 ci-dessus).

2.1.3 - Passation des marchés

La passation des marchés a concerné les budgets de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques. Elle s'est faite à travers les trois (3) modes de passation traditionnelle, à savoir la mise en concurrence (appel d'offres ouvert 'AOO' et restreint 'AOR') et les gré à gré 'GAG'.

Le nombre total d'appels d'offres lancés en 2008 est en hausse de 32% par rapport à celui de 2007. En effet, 699 consultations ont été faites en 2008 contre 531 en 2007.

Analyse par type de prestations

L'analyse de la passation globale intègre les demandes de gré à gré autorisées. Ainsi, le niveau de la passation a augmenté de 8% de 2007 à 2008, passant de 817 à 879 opérations. Mais cette augmentation est moindre que celle constatée entre 2006 et 2007 qui était de 31,4%.

Tableau n°2 : Répartition des appels d'offres lancés selon le mode et le type de consultation

Type	2007				2008			
	AOO	AOR	GAG	Total	AOO	AOR	GAG	Total
Travaux	240	15	163	418	320	18	90	428
Fournitures	135	84	68	287	195	75	35	305
Prestations	45	12	55	112	77	14	55	146
TOTAL	420	111	286	817	592	107	180	879

Source : données DMP



Pour l'année 2008, l'analyse par type fait ressortir que sur les 879 opérations, une proportion de 48,7% concerne des marchés de travaux, 34,7% de fournitures et 16,6% de prestations de service.

Analyse par mode de passation

Il est à noter qu'en 2008, les appels d'offres ouverts ont augmenté de 41,0% par rapport à 2007. Une stagnation est constatée pour les appels d'offres restreints qui ont le même niveau et une forte baisse de 37,1% pour le nombre de demandes de gré à gré autorisées.

2.1.3.1- Procédures concurrentielles

Les procédures concurrentielles comprennent essentiellement les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints.

- *Les appels d'offres ouverts*

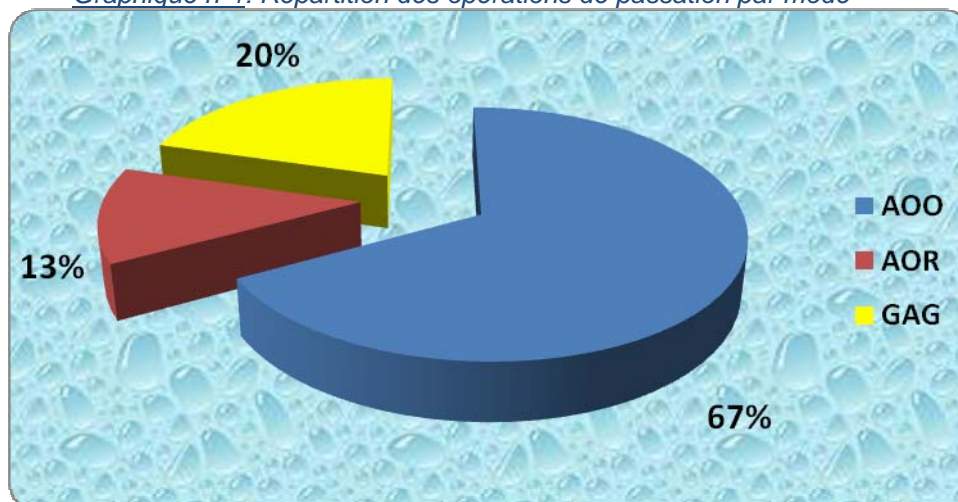
L'appel d'offres ouvert a été la procédure de passation de marchés la plus utilisée au cours de l'année 2008. En effet, sur 699 opérations, 592 soit 84,7% ont été passées par la procédure d'appel d'offres ouverts.

Sur les 592 appels d'offres ouverts, 320 soit 54,1% sont des appels d'offres de travaux contre 195 soit 32,9% pour les fournitures et 77 soit 13,0% pour les prestations.

- *Les appels d'offres restreints*

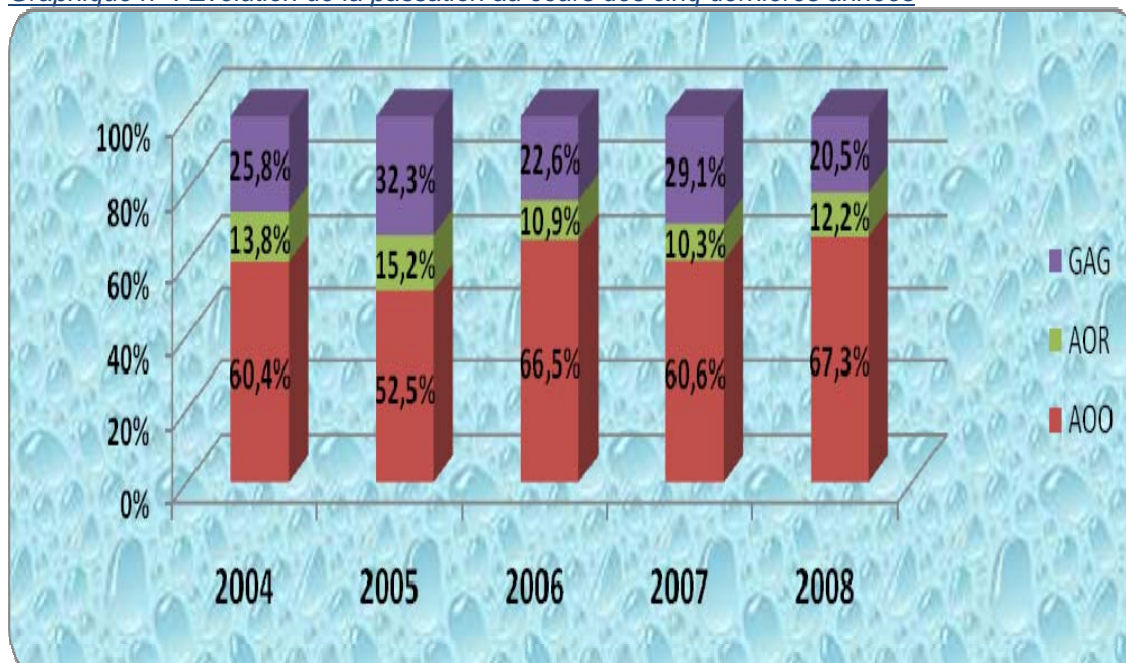
La procédure d'appel d'offres restreint a été très peu utilisée durant l'exercice 2008. En effet, sur 699 opérations, 107 ont fait l'objet de la procédure d'appel d'offres restreint, ce qui représente 15,3% des procédures concurrentielles.

Graphique n°1: Répartition des opérations de passation par mode



Dans l'ensemble, comme le montre le graphique n°1, les appels d'offres représentent 67% de la passation pour l'année 2008 contre 20% pour l'appel d'offres restreint et 13% pour les marchés de gré à gré.

Graphique n° : Evolution de la passation au cours des cinq dernières années



2.1.3.2- Procédures non concurrentielles

- *Les marchés de gré à gré*

En 2008, le nombre de demandes de gré à gré autorisées au niveau de la passation est de 180 contre 286 en 2007, soit une baisse en volume de 37,1%. En termes de valeur, le montant cumulé des marchés de gré à gré est passé de 33,17 milliards de F CFA en 2007 à 57,17, soit une augmentation de 72,4%.

- *Les avenants*

En 2008, 35 demandes d'avenants ont été autorisées. Les marchés de travaux constituent les marchés qui génèrent le plus de demandes d'avenant. En effet, sur 35 demandes reçues, 25 concernent des marchés de travaux soit 71,4% tandis que les prestations et les fournitures représentent ensemble 28,6%.

2.1.3.3 - Analyse de la concurrence

En 2008, l'analyse de la concurrence a porté sur les données des procès verbaux d'ouverture réceptionnés. Il en résulte que sur 328 appels d'offres



lancés il y a 2034 dossiers retirés, soit en moyenne 6,2 dossiers retirés par appel d'offres.

Sur les 2034 dossiers retirés, 1575 ont fait l'objet de dépôt d'offres, soit 77,4% des dossiers retirés. Il revient que 14 dossiers ont été rejetés sur le nombre de dossiers déposés, ce qui représente un taux de rejet de 0,99%, ce qui dénote que les entreprises ivoiriennes préparent de plus en plus correctement les dossiers d'appel d'offres.

Tableau n°3 : Participation à la concurrence en 2008

Type de prestations	Nombre d'appels d'offres concernées	Dossiers retirés		Dossiers déposés		Dossiers acceptés	
		Effectifs	Moyenne	Effectifs	Taux %	Effectifs	Taux %
Travaux	138	878	6,4	727	82,8	722	99,3
Fournitures	152	928	6,1	675	72,7	670	99,3
Prestations	38	228	6,0	173	75,9	169	97,7
TOTAL	328	2034	6,2	1575	77,4	1561	99,1

Source : données DMP

2.1.3.4– Les résiliations

Au cours de l'année 2008, trente (30) marchés ont été résiliés. Sur les 30 marchés résiliés, 26 sont des marchés de travaux et 4 sont des marchés de fournitures, ce qui représente respectivement 87% et 13%. Nous remarquons qu'il n'y a pas eu de marché de prestation résilié. Le montant total des marchés concernés par ces résiliations est de 10,1 milliards de FCFA.

2.1.4 - Approbation des marchés

Le montant des marchés approuvés pour l'année 2008 s'élève à 319,3 milliards de F CFA contre 190,7 milliards de F CFA en 2007, soit une augmentation de 67% de 2007 à 2008. Cette hausse peut s'expliquer par plusieurs facteurs notamment :

- l'approbation du marché de SAGEM pour l'identification d'un montant de 66 milliards de F CFA et de son avenant d'environ 30 milliards de CFA,
- les efforts constants de la DMP pour la prise en compte par le SIGMAP des structures qui auparavant se soustrayaient des procédures de passation de marché, telles que les régies d'avances, les SODE et toutes les collectivités.

▪ Selon le mode de passation

En valeur, le montant total des marchés approuvés est de 319,3 milliards de F CFA. La proportion des marchés passés par les procédures concurrentielles est de 69,4 % contre 77,0% en 2007. Cette masse représente 221,5 milliards



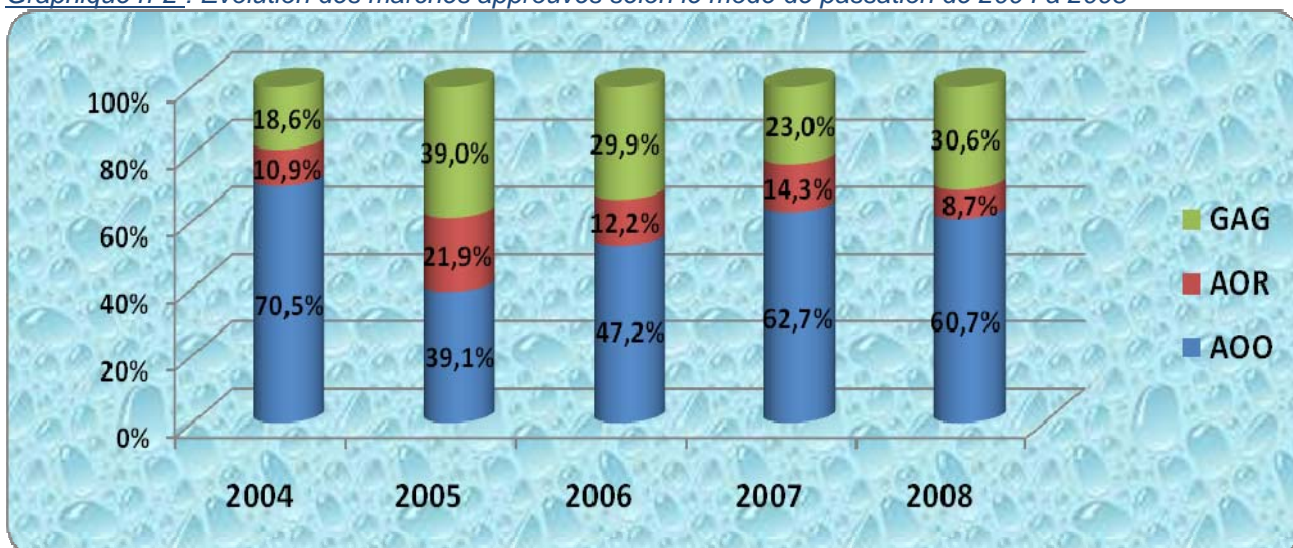
de F CFA ; Les marchés passés par appel d'offres ouverts représentent 60,7%. Les procédures non concurrentielles quant à elles représentent 30,4%. Le pourcentage des marchés de gré à gré au sens strict représente 9,8% des marchés approuvés. Néanmoins, les autres procédures telles que les avenants, les lettres de commande valant marché pour l'achat des véhicules administratifs et les conventions sont assimilés aux marchés de gré à gré. Ce qui donne un total de 30,6% de gré à gré contre 23,0% en 2007. Ce qu'il faut remarquer est que l'avenant au contrat de SAGEM pour un montant de 30 milliards de F CFA a fait exploser le montant des avenants qui est de 34,6 milliards de F CFA soit 10,8% des marchés approuvés, soit encore un tiers des marchés de gré à gré.

Tableau n°4 : Caractéristiques des marchés approuvés selon le mode de passation

MODE	Total	Pourcentage
AOO	193 853 246 826	60,7
AOR	27 696 005 361	8,7
Procédures concurrentielles	221 549 252 187	69,4
GAG	31 447 495 037	9,8
Conventions	14 433 131 965	4,5
Véhicules	17 214 364 594	5,4
Avenants	34 636 668 863	10,8
Total	319 280 912 646	100,0

Source : données DMP

Graphique n°2 : Evolution des marchés approuvés selon le mode de passation de 2004 à 2008



- *Selon le type de marché*

En valeur, les marchés de prestations de service sont pour une fois les plus importants et représentent 45,3% des marchés approuvés. Comme nous l'avons indiqué plus haut cela s'explique par la prise en compte du marché de SAGEM pour les opérations d'identification. Les marchés de travaux quant à eux représentent 33,6% ensuite viennent les marchés de fournitures 21,2% qui incluent les véhicules pour 5,4% des marchés approuvés.

Tableau n°6 : Caractéristiques des marchés approuvés selon le type de marchés

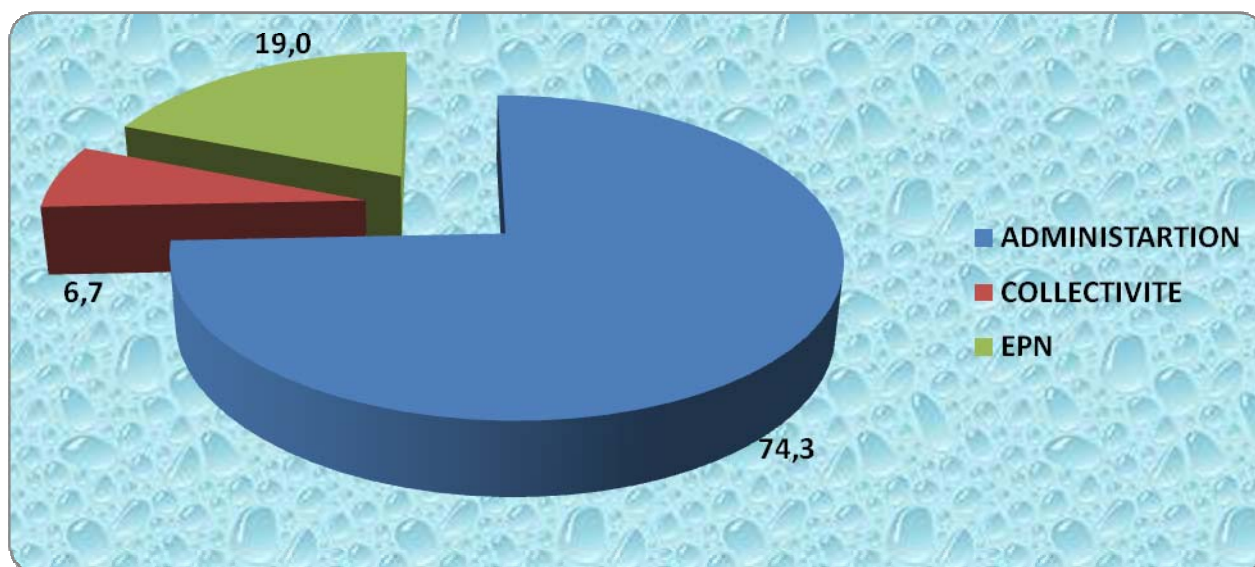
TYPE	Total	%
Fournitures	50 411 862 949	15,8
Véhicules	7 214 364 594	5,4
TOTAL FOURNITURE	67 626 227 543	21,2
Travaux	107 132 754 229	33,6
Prestations	144 521 930 874	45,3
Total	319 280 912 646	100,0

Source : données DMP

- *Selon les catégories d'assujettis*

L'analyse par autorité contractante montre que près de trois quarts (74,3%) des marchés approuvés cette année sont issus de l'administration centrale contre 86,8% en 2007. La part des marchés passés par les EPN est en nette progression passant de 9,5% en 2007 à 19% en 2008. La part des marchés passés par les collectivités est également en progression passant de 3,4% en 2007 à 6,7% en 2008.

Graphique n°3 : Répartition des marchés approuvés selon les catégories assujetties





2.1.5 - Exécution financière des marchés

Le montant des crédits réservés pour la prise en charge des dépenses sur marchés au titre du budget 2008 s'établit à 89,5 milliards F CFA. Ces réservations ont été exécutées en termes d'ordonnancement (prise en charge par le Trésor) à hauteur de 59,7 milliards de F CFA, soit un taux d'ordonnancement de 66,7%. A titre de comparaison, pour l'année 2007, 26,3 milliards F CFA ont été ordonnancés sur les 87,1 milliards F CFA réservés, soit un taux de prise en charge de 42,3%.

Il est à noter que les réservations sur la part Emprunt (bailleurs) ont été le plus ordonnancées, soit un taux de 77,6% contre 62,2% pour la part Trésor et 39,1% pour la part Don.

Tableau n°5 : Situation de l'exécution budgétaire pour l'exercice 2008

	Sources de financement (montant en milliers de F CFA)			
	TRESOR	DON	EMPRUNT	TOTAL
Réservations de crédits 2008	61 396,4	830,3	27272,2	89 498,9
Ordonnancements (Pris en charge)	38208,1	324,6	21171,9	59 704,6
Taux d'ordonnancement	62,2%	39,1%	77,6%	66,7%

Source : données DMP et base de données

2.1.6- Commande de bons de carburant DMP

L'exercice budgétaire 2008 a débuté en janvier de cette année mais, les retards de paiements des commandes de bons carburant « Direction des Marchés Publics » (DMP) depuis le début de la guerre perturbent énormément le fonctionnement du Service Carburant.

En effet, au cours de cet exercice budgétaire des efforts énormes ont été consentis par le Trésor Public en payant les aérés de 2006 et certains de l'exercice 2007. La première et la deuxième commande de l'exercice 2007 ont été entièrement payées et seulement un tiers l'a été pour la troisième. Après la réception de ces commandes, l'établissement des factures pour les quatre (04) commandes de l'exercice 2008 ont été lancées au profit des services bénéficiaires.

Il faut noter que les crédits budgétaires ne sont pas perdus pour autant car les factures ont été engagées et pris en charge sur le budget 2008. Les commandes auprès de Total sont en cours d'élaboration du fait du refus du GPP de cumuler plus de deux (02) commandes sans règlement.



2.2. - GESTION DES OPERATIONS EN REGION

2.2.1- Passation des marchés en région

L'activité des directions régionales en termes de passation des marchés représente 34% des opérations de passation avec 236 appels d'offres lancés sur un total national de 699. En 2008, nous notons une augmentation de 8,0% au niveau des appels d'offres en région par rapport à 2007.

L'analyse par mode de passation révèle que la quasi-totalité (78%) des opérations en région est faite selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Au niveau des types de marché, près de 79% des opérations des directions régionales concernent les appels d'offres de travaux ensuite viennent les fournitures avec 17% puis les prestations 4%.

Le tableau suivant donne le récapitulatif par direction régionale des appels d'offres lancés selon le mode de passation.

2.2.1.1- Procédures concurrentielles

Tableau n°6 : Caractéristiques de la passation selon le mode procédures concurrentielles

REGION	AOO	AOR	TOTAL
ABIDJAN SUD	35	1	36
ABENGOUROU	18	0	18
BOUAKE	41	3	44
DALOA	47	1	48
MAN	20	3	23
SAN PEDRO	31	4	35
YAMOISSOUKRO	29	3	32
Total	221	15	236

Source : données DMP

Au niveau de la passation, les procédures concurrentielles sont les plus utilisées. En effet, sur 282 marchés passés, 236 ont fait l'objet de cette procédure en région soit 84%.

2.2.1.2- Procédures non concurrentielles

Les procédures non concurrentielles qui regroupent les gré à gré, les conventions, les lettres valant marché et les avenants sont au nombre de 46 soit, 16,3% de la passation. Les tableaux ci-dessous donnent le point de la gestion des procédures non concurrentielles en volume pour 2008.

Tableau n°7 : Caractéristiques de la passation selon le mode procédures dérogatoires

REGION	CONV	GAG	LCVM	AVENANTS	TOTAL
ABIDJAN SUD	0	10	0	0	10
ABENGOUROU	0	4	0	10	14
BOUAKE	0	1	6	0	7
DALOA	0	6	0	0	6
MAN	0	4	1	0	5
SAN PEDRO	1	0	0	0	1
YAMOOUSSOUKRO	0	0	0	3	3
Total	1	25	7	13	46

Source : données DMP

2.2.2- Approbation des marchés en région

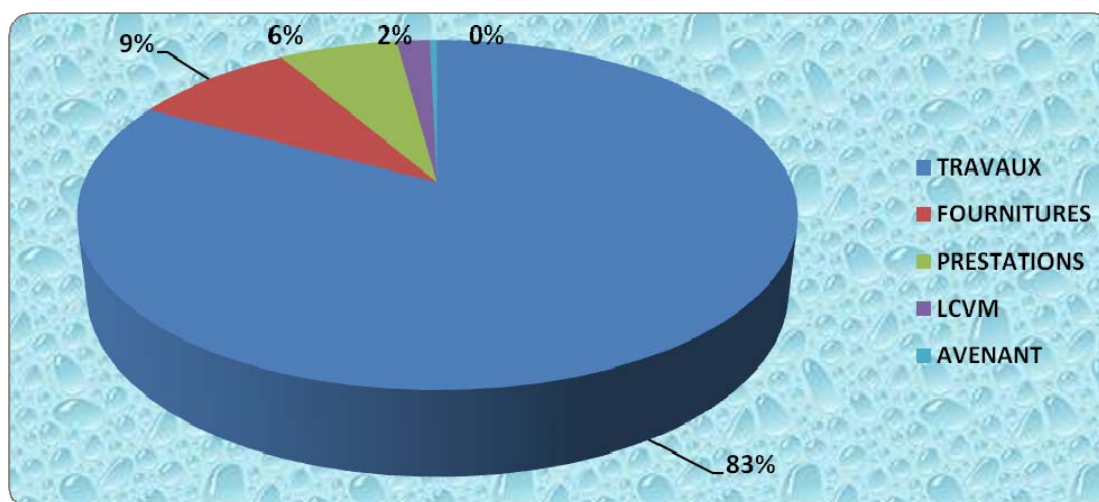
Le montant total de marchés approuvés en région au cours de l'année 2008 s'élève à 18,5 milliards de F CFA contre 14,5 milliards de F CFA en 2007. L'activité d'approbation au niveau des régions connaît une augmentation appréciable de 28% par rapport à 2007.

▪ Analyse des marchés approuvés selon le type de marchés

Le montant des marchés relatifs aux travaux représente 82,7%. Les fournitures et prestations représentent respectivement 8,7% et 6,4% ensuite viennent les lettres de commande valant marché avec 1,8%. Il est à souligner l'inexistence de conventions contrairement à 2007 ou il y en avait à hauteur de 6,9%. Il faut également noter le taux des avenants qui reste en-dessous de 1% comme en 2007.

Le graphique ci-après donne le pourcentage des marchés approuvés par type.

Graphique n°6 : Situation des marchés approuvés en pourcentage par type en région



- *Analyse des marchés approuvés selon le mode de passation*

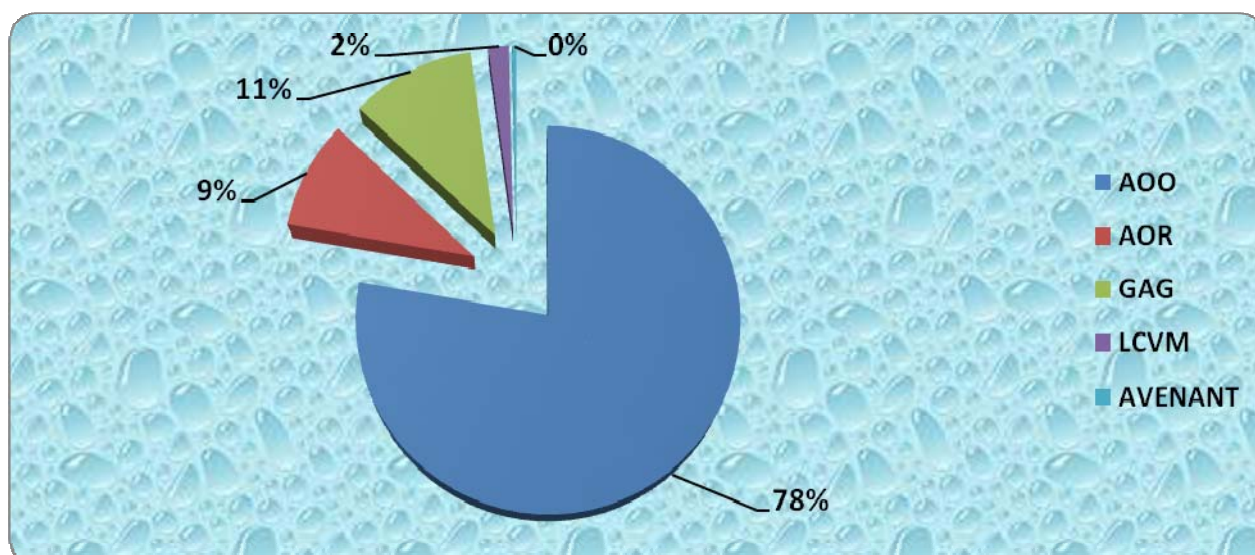
L'approbation des marchés en région, montre une prédominance des procédures concurrentielles (appel d'offres) par rapport aux procédures dérogatoires. En effet, 87% des marchés approuvés sont des marchés issus de la mise en concurrence.

De façon plus détaillée, il ressort que sur ce taux de 87% pour les procédures concurrentielles, 77,7% sont des appels d'offres ouverts contre 9,3% pour les appels d'offres restreints.

En ce qui concerne les marchés de gré à gré, ils représentent 10,9% des marchés approuvés.

Le graphique suivant permet de mieux apprécier la part de chaque mode de passation dans les marchés approuvés en région en 2008.

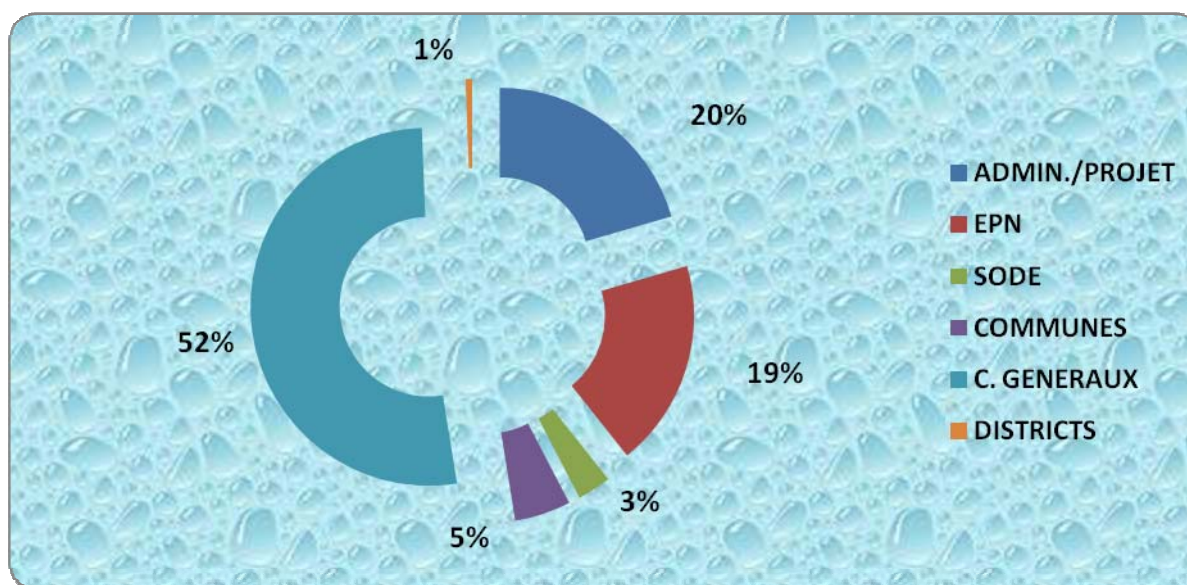
Graphique n°7 : Approbation par mode en région



- *Analyse des marchés approuvés selon les autorités contractantes en région*

L'approbation en région selon les autorités contractantes dénote de la vivacité des régions et surtout de la poursuite des objectifs assignés par la décentralisation. Les marchés approuvés des conseils généraux, des projets et des EPN constituent 91,2% de l'ensemble des marchés approuvés en région. Ici nous pouvons voir l'apport des marchés publics au développement des régions. Il est aussi à souligner la situation un peu difficile des Communes qui se fait ressentir au niveau de la contribution de celles-ci à l'approbation en région.

Graphique n°8 : Approbation par autorité contractante (Structures)



2.2.3- Analyse des Economies réalisées par région

Tableau n°9 : Gains réalisés en région en 2008

REGION	ESTIMATIONS	ATTRIBUTIONS	GAINS	GAINS/ESTIMATIONS (%)
ABIDJAN SUD	2 966 572 691	2 558 631 773	407 940 918	13,8
ABENGOUROU	1 460 632 480	1 300 394 159	160 238 321	11,0
BOUAKE	7 059 781 014	6 276 291 866	783 489 148	11,1
DALOA	16 818 128 900	16 847 484 987	- 29 356 087	0,2
MAN	3 427 653 418	3 072 360 816	355 292 602	10,4
SAN PEDRO	3 275 646 620	2 870 485 286	405 161 334	12,4
YAMOOUSSOUKRO	6 236 141 231	5 966 410 544	269 730 687	4,3
TOTAL	41 244 556 354	38 892 059 431	2 352 496 923	5,7

Source : données DMP

La mise en concurrence pour la commande publique au niveau des régions a fait gagner 2,3 milliards F CFA à l'Etat sur une estimation de 41,4 milliards de F CFA soit un taux moyen de 5,7%. En dehors de la Direction Régionale de Daloa qui a un gain négatif et de la Direction Régionale de Yamoussoukro avec un taux de 4,3%, le gain moyen pour les autres Directions Régionales se situe au delà des 10%.



2.3 - REFORME DES MARCHES PUBLICS

La réforme du système des marchés publics engagée en 1999 a abouti à la mise en place d'une nouvelle réglementation régie par le décret n°2005-110 du 24 février 2005 portant Code des marchés publics.

Cette nouvelle réglementation a été rendue applicable à partir de l'exécution du budget 2006.

L'on rappellera que cette réforme avait été inscrite dans une optique de rapprochement des règles nationales des normes internationales. Le code en vigueur comporte donc de nombreuses avancées à cet égard. Cependant, après trois ans d'application, quelques insuffisances ont pu être décelées.

Parallèlement, dans le cadre du processus d'harmonisation des finances publiques dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le programme régional de réforme des marchés publics a abouti à l'adoption de deux directives¹.

En outre, la communauté des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de Développement) a organisé en novembre 2007 et février 2008 un diagnostic des finances publiques, selon le modèle du PEMFAR. L'appropriation par les parties prenantes du rapport de ce diagnostic a eu lieu au cours d'un séminaire tenu les 16 et 17 juin 2008.

Dès lors, la transposition des directives dans la réglementation nationale des marchés publics ainsi que la prise en compte des recommandations issues du diagnostic PEMFAR s'imposaient à la Côte d'Ivoire.

2.3.1 Rappel des activités programmées au titre de la gestion 2008

Au titre des principales actions prévues figuraient :

- la transposition des Directives de l'UEMOA dans la réglementation nationale ;
- la mise en place de l'Observatoire National des Marchés Publics ;
- la mise en place d'une stratégie globale de formation et de renforcement des capacités ;
- l'opérationnalisation du site Internet des marchés publics.

¹ Directive n°04/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Directive n°05/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.



La gestion des opérations de marchés publics repose depuis l'exercice 2007 sur un ensemble de dispositifs nouveaux.

Toutefois, certaines des nouvelles dispositions n'ont pu être mise en œuvre pour diverses raisons. Il s'agit notamment :

- du nouveau mécanisme de gestion des procédures dérogatoires, la Commission consultative des marchés n'étant pas opérationnelle ;
- du mécanisme de gestion des recours, la Commission Paritaire de Conciliation devant être remplacée par un nouveau cadre institutionnel ;
- du cadre de réalisation des audits indépendants, et d'application des sanctions, les préalables n'ayant pas encore été réglés (cadre juridique et méthodologique, formation des cadres).

En conséquence, les premières fonctions citées continuent d'être exercées par la Direction des Marchés Publics suivant l'ancien schéma, tandis que la dernière est mise en attente.

Le séminaire de restitution sur la transposition des directives qui implique une révision du Code en vigueur, s'est tenu les 23 et 24 octobre 2008 à Yamoussoukro.

Au cours de ce séminaire qui a réuni tous les acteurs nationaux et extérieurs dont l'UEMOA, le point de l'exécution de l'ensemble des diligences a été fait avec un accent sur l'état de la transposition des directives. Des recommandations ont été formulées aux fins de l'achèvement du processus.

Le projet de décret portant code des marchés publics révisé et le projet de décret portant création, attributions et fonctionnement de l'Observatoire National des Marchés Publics (ONMP) ont été finalisés et sont sur le point d'être adoptés en Conseil des Ministres. L'ONMP devant être opérationnel au plus tard à fin juin 2009

Toutefois, la feuille de route pour la séparation des fonctions de contrôle et de régulation a été revue et signée par le Ministre de l'Economie et des Finances le 17 décembre 2008.

Le délai initial (fin décembre 2008) pour l'adoption du nouveau Code n'a donc pu être tenu pour cette diligence primordiale. Alors que les opérations sur marchés publics pour l'exercice 2009, devront être gérées sur la base des nouvelles dispositions.



2.3.2- Les outils informatiques

▪ **SIGMAP**

Les activités du SIGMAP peuvent être perçues à trois (3) niveaux :

Au niveau du logiciel, il y a eu la prise en compte des modifications et le développement de nouveaux modules.

Au niveau du matériel et réseau il y a eu l'équipement de nouveaux acteurs, le remplacement des machines en panne et la réparation des connexions de site défectueuses par la SNDI.

Au niveau de la formation, les activités ont porté sur la formation de proximité des acteurs du système des marchés par les assistants SIGMAP.

▪ **Site internet de la DMP**

Les activités du Projet ont porté sur les opérations de reprise, d'actualisation et de mise à jour des deux sites internet.

Le site DMP (www.dmp.finances.gouv.ci)

Ce site, entièrement repris est le portail des marchés publics de Côte d'Ivoire. Il présente les informations générales relatives aux activités de la Direction des Marchés Publics et les informations sur les marchés publics conformément aux nouvelles orientations données par la Direction et aux recommandations des bailleurs.

Le site SIGMAP (www.sigmap.gouv.ci)

Les travaux ont consisté à la reprise et la sécurisation du site qui est un outil de gestion réservé aux acteurs du système des marchés publics.

Néanmoins, il reste des tâches qui sont, la mise en place progressive des nouveaux scripts d'extraction de données inexistantes, le passage en revue des scripts existants pour s'assurer de l'exactitude des informations extraites, la vérification et la correction des informations affichées sur les pages et la mise en place d'un module de sécurisation des accès.

▪ **DocuShare**

La DMP, grâce à l'appui financier de l'Union Européenne depuis mars 2000 a pu connaître des avancés dans le projet de «Réorganisation des Archives et Documentation ». Il a été mis en exploitation un logiciel de gestion des archives, dénommée **DocuShare**, qui est un outil d'archivage électronique des documents. Le point des activités d'archivage se décline comme suit :

- le classement physique des marchés approuvés dans des boîtes d'archives appelés archives techniques et leur rangement dans les rayons ;



- le renforcement des capacités des deux postes de travail de la salle du 20^{ème} étage;
- la numérisation des documents d'archives techniques et leur classement dans la base;
- le recrutement d'un archiviste de la catégorie B3 ;
- l'installation en partie du deuxième scanner au 20^{ème} étage.

2.3.4- Formation des acteurs du système des marchés publics

La formation effectuée par la DMP en faveur des acteurs en cette année 2008 se décline en trois (03) principaux points :

✓ formation en interne

- vingt-six (26) séances de formation ont eu lieu au cours de l'année écoulée, soit environ trois (03) séances par mois ;
- restitution de séminaire portant sur la réactivation du portefeuille pays par la Banque Mondiale ;
- présentation comparée des directives de la Banque Mondiale et des procédures nationales en matière de passation de marchés ;

Toutes les formations ont eu lieu au niveau central ;

✓ formation à l'endroit des partenaires

▪ Formation à l'intention des contrôleurs financiers (CF)

Elle s'est déroulée les 30, 31 juillet et 1^{er} août 2008 à l'Hôtel Etoile du Sud à Grand Bassam.

▪ Formations de proximité à l'intention des communes du District d'Abidjan

Celles-ci se sont déroulées sur la période du 11 au 27 novembre 2008 au sein des différentes communes et le District D'Abidjan. Six (06) modules ont été conçus et visaient la maîtrise des procédures de marchés publics en vue de garantir une meilleure gestion budgétaire.

Parallèlement, les Directions Régionales des Marchés Publics ont organisé des formations de proximité à l'endroit des acteurs relevant de leur zone de compétence.

✓ formation à la carte

Au titre de la formation à la carte, la DMP a entrepris la prospection auprès des partenaires aussi bien publics que privés. Ainsi, les structures et organisations suivantes ont été approchées :

- Partenaires publics : sociétés d'Etat, les EPN, le District ;



- Partenaires privés : GIBTP, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Association des Auditeurs.

A ce niveau, se pose le problème du financement des sessions de formation. De ce fait, seule une formation destinée au personnel de la Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (PSP-CI) a pu se tenir.

2.4 - MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

2.4.1- Banque de données des prix de référence (BDPR)

La Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) initiée par la DMP, est un outil de collecte et de gestion de l'information sur les prix. La mise en place de ce projet a débuté depuis octobre 2002. Le consultant, prestataire de services, est le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). Son exploitation vise à contribuer à la maîtrise des coûts de la dépense publique et à la rationalisation des allocations budgétaires.

En 2008, le module 1 « Fournitures et équipements » a été mené à terme et la version 0 du logiciel «BDPR» est terminée.

2.4.2 – Projet de catégorisation des entreprises

La catégorisation est l'évaluation et le classement annuel des entreprises en différentes catégories homogènes en fonction de leurs capacités techniques et financières. La classification se fonde sur des critères de performances tenant compte des immobilisations et équipements, des ressources humaines, de la capacité financière et de la capacité technique des entreprises du secteur. La catégorisation des entreprises s'inscrit dans le cadre de la recherche de l'efficacité des marchés publics.

Pour mémoire, il est à noter que le projet a démarré en février 2004 mais les activités du Comité de Pilotage connaissent un arrêt depuis le 18 octobre 2006, suite à des difficultés de financement des opérations.

2.4.3- La démarche qualité dans les marchés publics

La Direction des Marchés Publics, s'inscrivant dans la politique générale d'assainissement des finances publiques par la recherche de la qualité, a intégré la démarche qualité dans son plan d'action et en a fait un objectif stratégique majeur. Ainsi, par un vaste programme de formation de tous ses cadres, assuré par la société CODINORM, organisme national de normalisation et de certification, elle entend mettre en place un système de



management de la qualité (SMQ) qui permettra l'acquisition de biens et services de référence.

La formation relative à la mise en œuvre d'un système de management de la qualité à la DMP a démarré le lundi 1er septembre 2008. Elle est prévue pour s'étendre sur environ dix huit (18) mois et concerne l'ensemble du personnel.

III- DIFFICULTES DE LA GESTION 2008

Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2008 sont les suivantes :

- ✓ l'insuffisance de ressources humaines au regard des besoins des Directions Régionales et des services au niveau central compte tenu des nouvelles missions de la DMP ; des recrutements ont été faits et se poursuivront pour renforcer les services ;
- ✓ problèmes de locaux pour l'installation et le logement des DR et pour l'installation du personnel additionnel au niveau central ; des locaux pour les DR ont été trouvés et aménagés en face de l'immeuble Union Européenne ;
- ✓ problèmes de matériels et logistiques pour le bon fonctionnement des DR et de la Direction Centrale notamment en véhicules et surtout en carburant au niveau régional compte tenu des distances à parcourir ;
- ✓ manque de câblage et connexion des DR aux SIGFIP et SIGMAP ;



IV- PROGRAMME D'ACTIVITES 2009

Le programme d'activités 2009 est résumé dans le tableau suivant :

Actions à mener	Période d'exécution	Objectifs mesurables	Indicateurs de Mesure	de	Moyens de réalisation	de	Observations
Poursuite de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics							
- Actions concrètes							
1. Créer et installer l'Observatoire National des Marchés Publics (ONMP) conformément à la feuille de route Partie ivoirienne / Partenaires au développement	Fin juin 2009	La création et l'installation officielle de cet organe	Les textes de création de cet organe		Rapport de la cérémonie d'installation		<i>Projet de décret en cours d'adoption en Conseil des Ministres</i>
2. Transposition des Directives n°4 et 5 UEMOA au Code des marchés publics	Fin décembre 2008	Prise en compte effective des directives UEMOA	Disponibilité du code amendé conformément aux Directives		Copie du code amendé		<i>Projet de décret en cours d'adoption en Conseil des Ministres</i>
3. Formation des acteurs du système	Toute l'année 2009	Maîtrise des nouvelles procédures par ces acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Formation C.B • Formation des Collectivités • etc. 		Rapport de formation		<i>Une stratégie Nationale de formation est prévue au plan d'action PEMFAR</i>
4- Audit a posteriori du système de passation des marchés	Après opérationnalisation de l'observatoire	Rendre effective la fonction contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • auditer les marchés 		Rapport d'audit Liste des marchés ou ministères audités		<i>Action conditionnée par le fonctionnement effectif de l'observatoire</i>
5- Poursuite de la déconcentration	Fin 2009	Direction ouverte	<ul style="list-style-type: none"> • DR nommé 		Arrêté de nomination		-
Poursuite de la mise en œuvre du SIGMAP et amélioration du Système							
- Actions concrètes							
1. Etendre le SIGMAP, Projets, DR Marchés Publics et 2 collectivités par DR,	Fin décembre 2009	Assurer plus de transparence et une meilleure traçabilité des opérations de gestion des Marchés Publics	Nombre de structures connectées au SIGMAP		Etat des structures connectées au SIGMAP		Appui attendu du DGDI
2. Site Internet de la DMP	Fin février 2009	Création et opérationnalisation du site officiel des marchés publics en Côte d'Ivoire	Adresse du site, et nombre de consultations enregistrées		Page d'accueil du site Nombre de consultations		En cours d'essai



Politiques d'Actions et Actions Concrètes à mener	Période d'exécution	Objectifs mesurables	Indicateurs de Mesure	Moyens de réalisation	Observation
Poursuite de la mise en œuvre du SIGMAP et amélioration du Système					
- Actions concrètes					
2. Développer et mettre en œuvre le module des SODE et améliorer le module des Régies du SIGMAP	Fin décembre 2009	Les opérations des SODE renseignées effectivement par Point Focal (Direction des Participations et de la Privatisation (DPP)) La traçabilité des opérations des Régies	Prise en compte des aspects spécifiques de la nomenclature budgétaire des SODE et Régies	Etat des opérations des SODE et des Régies	<i>Proposé au titre des projets à financer par le PEMFAR (Module 2)</i>
Mise en place de prix de référence pour les achats publics					
- Actions concrètes					
1. Installer et exploiter le 1 ^{er} module des prix de référence (fournitures) 2- Poursuivre l'étude pour les module 2 (travaux) et 3 (Prestations de services).	Toute l'année 2009	Réduire les coûts des achats publics à travers un renforcement du contrôle des prix	Installation et exploitation du premier module	Copie du catalogue de prix de référence. Les actes liés au lancement	<i>Proposé au titre des projets à financer par le PEMFAR (Module 2)</i>
Catégorisation des entreprises					
1. Poursuivre et achever la catégorisation des entreprises du bâtiment et Travaux Publics	Décembre 2009	recherche de l'efficacité des marchés publics de travaux	Tableau des catégories validées	Catalogue de classification des entreprises	Proposé au titre des projets à financer par le PEMFAR
Démarché qualité					
1. Inscrire la DMP dans une démarche qualité si possible avoir la certification	Fin décembre 2009	Recherche de l'efficacité des services offerts par la DMP	-maîtrise des délais -accueil -maîtrise des procédures	Manuel de qualité	Formation des cadres en cours avec CODINORM

Nom du document : Rapport d'Activité 2008
Répertoire : C:\Users\Administrateur\Documents
Modèle : C:\Users\Administrateur\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.do
tm
Titre : 0000000000MINISTERE DE L'ECONOMIE
Sujet :
Auteur : M. KPAHIRO
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 31/03/2008 14:57:00
N° de révision : 103
Dernier enregistr. le : 10/03/2009 10:26:00
Dernier enregistrement par : nguessan
Temps total d'édition : 2 732 Minutes
Dernière impression sur : 25/06/2010 10:38:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 24
Nombre de mots : 6 098 (approx.)
Nombre de caractères : 33 545 (approx.)